

NOTRE OFFRE ADAPTÉE ET MODULABLE DDA DIRECTIVE SUR LA DISTRIBUTION D'ASSURANCES

NOUVEAU



FORMATION ANNUELLE OBLIGATOIRE
de 15 heures en vigueur depuis le 23 février 2019

5 HEURES DE FORMATION À DISTANCE

PROGRAMME

**CONNAÎTRE LE SECRET MÉDICAL
ET LA CONVENTION AERAS- 40 MN**

IDENTIFIER LES RÉCLAMATIONS 20 MN

APPRÉHENDER LA VENTE A DISTANCE - 30 MN

**LE CADRE RÉGLEMENTAIRE RELATIF AUX PRATIQUES
COMMERCIALES ET AU DEVOIR DE CONSEIL - 25 MN**

**APPROFONDIR LES MODALITÉS DE DISTRIBUTION
DES PRODUITS D'ASSURANCE - 35 MN**

**DÉCOUVRIR LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE EIDAS -
30 MN**

**MAÎTRISER LA GOUVERNANCE ET LA SURVEILLANCE
DES PRODUITS D'ASSURANCE - 30 MN**

ADAPTER LA COMMERCIALISATION A L'OFFRE - 30 MN

**IDENTIFIER LE RÔLE ET LES ATTENTES DE L'ACPR
EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA CLIENTÈLE - 30 MN**

**APPROFONDIR LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE
EN ASSURANCE - 30 MN**

PUBLIC VISÉ

Tout collaborateur d'établissement distribuant des produits d'assurance et de réassurance ainsi que pour les intermédiaires d'assurance et de réassurance, et leur personnel (cf. article L. 511-2 du Code des assurances créé par l'ordonnance n° 2018-361 du 16 mai 2018 transposant la directive).

La Directive sur la Distribution d'Assurance dite « DDA » prévoit une formation obligatoire de 15 heures. L'arrêté du 26 septembre 2018 détaille le contenu de cette formation.

PRÉREQUIS

Avoir un socle commun de connaissance sur cette réglementation

OBJECTIFS

- Répondre aux objectifs de la Directive et de l'arrêté du 26 septembre 2018 qui détaille le contenu de cette formation.

DURÉE DATE & TARIF



**5 heures de formation
asynchrone, 10 modules
de 20 à 40 minutes**



Tarif adhérent
20 € HT / apprenant / module
Non adhérent
25 € HT / apprenant / module
Formation présentielle
Nous consulter

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé théorique
- Jeux
- Vidéos
- Evaluation des connaissances au travers de QCM

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Modules de formation e-learning disponibles sur la plateforme ASFFOR